

*Un partenariat avec une Biocoop, pour quoi faire ?**Pourquoi mettre en place un partenariat avec une Biocoop ?***Une enseigne et des magasins déjà engagés**

Biocoop, un des membres fondateurs de Terre de Liens national et membre actuel de l'Association nationale Terre de Liens. les relations avec Terre de liens sont donc privilégiées.

Les gérants et les vendeurs défendent l'alimentation Bio et les valeurs de l'agriculture paysanne et locale (refus des OGM, solidarité avec les agriculteurs bio, produits locaux et prix justes dans un esprit d'équité et de coopération) et sont donc très sensibles aux missions Terre de liens

Un large public à sensibiliser

Sensibles aux thématiques de l'environnement et de l'alimentation Bio, les clients des Biocoop ne connaissent pas forcément les problématiques du foncier agricole ni la mission de Terre de liens d'où leur intérêt et leur curiosité lors de nos actions de sensibilisation

Une source de financement

L'association vit grâce aux dons et subventions

Le partenariat avec les magasins Biocoop, c'est ...

- **53 magasins en IDF donc 53 possibilités de partenariats !** (Février 2018)
- **1 convention nationale en 2016-2017**, partout en France, de nombreux magasins Biocoop ont réalisé l'arrondi solidaire et des opérations de cartes de don Microdon
- **Fin de la convention, de nouveaux partenariats à construire !** D'autres axes de partenariats sont donc à construire. Le partenariat incluant une opération cartes de fidélité, déjà mis en place dans plusieurs régions, est une piste prioritaire dans la mesure où il semble simple à mettre en place et rentable (30 000 euros en Midi-Pyrénées par exemple). *Voir fiche 4 : Les formes de partenariat à proposer.*
- **Des partenariats sur-mesure** : Les magasins Biocoop sont soit indépendants, soit regroupés en petits groupements de magasins. La meilleure façon de prendre contact avec eux est donc d'aller faire un tour dans le magasin le plus proche de chez soi pour découvrir leur organisation et faire connaissance avec le gérant. *Voir fiche 2 : Le coordinateur de magasin*